Les colos neige – 7-17 ans

Méaudre – Isère – Les Alpes	**Du 25 février au 02 mars 2018**	**490 €**
La Jumenterie – Vosges	**Du 25 février au 03 mars 2018**	**420 €**
Méaudre – Isère – Les Alpes	**Du 04 au 09 mars 2018**	**490 €**
La Jumenterie – Vosges	**Du 04 au 10 mars 2018**	**420 €**

EJ'N
Education Jeunesse Aisne

Les colos à la neige saison /18

Comment se déroule un séjour neige ?
Questions-réponses rapides …

Où se déroule le séjour ?

Soit à Méaudre au centre « Les Chaberts » qui se situe dans les Alpes, dans le massif du Vercors. Perché à environ 1000 m d'altitude, il est à proximité du grand domaine skiable de la station (1800 m) s'étendant sur un terrain de 6 hectares, le centre est composé de chalets indépendants les uns des autres et d'espaces communs. Chaque chalet dispose de chambres d'hébergement à l'étage et d'une très grande salle d'activité au rez-de-chaussée.

Soit à la Jumenterie dans les Vosges. La Jumenterie est un centre moderne de moyenne montagne implanté à 1 100 mètres d'altitude. L'hébergement se fait dans des chambres de 3 à 7 lits. Sa situation géographique, au pied des pistes, en pleine nature, fait de la Jumenterie un des sites remarquables dans le parc des Vosges du Sud.

Que vont faire les enfants ou les jeunes au cours de leur séjour ?

Ce séjour est un séjour à dominante ski ! Et c'est souvent ce que les enfants veulent pratiquer. Ils vont donc faire beaucoup de ski. Mais d'autres activités physiques sont bien entendu réalisables si tel est leur souhait : randonnée en raquettes, jeux de glisse, construction d'igloo, visites de fermes, grands jeux proposés par nos animateurs et bien entendu aussi les veillées, l'occasion de bonnes parties de plaisir entre copains.

- A Méaudre, il y a aussi de la speed-luge
- A La Jumenterie, de la construction d'igloo

Si les conditions d'enneigement se révélaient défavorables (ce qui est très rare), des activités relais seraient évidemment mises en place.

Comment se déroule le voyage ?

Il se déroule soit en train, soit en autocar avec une compagnie qui répond à des exigences de qualité et de sécurité imposées par EJ'N : très bon état du matériel (adapté !), conducteurs professionnels, respect de la législation, des horaires, les conducteurs dorment à la Jumenterie la veille du retour.

Le voyage est le premier temps du centre de vacances, l'équipe d'encadrement est formée pour assurer la gestion de l'ensemble du trajet en toute sécurité.

Et pour la valise ?

Un inventaire spécifique pour le séjour est fourni avec le dossier de liaison, son contenu est suffisant. Nous invitons les familles à indiquer sur la valise, le nom de l'enfant et du séjour.

Le linge sera-t-il lavé ?

Non, a priori sur un séjour aussi court, nous ne lavons pas les affaires. Néanmoins, il est évident que nous ne laisserons pas des enfants sans affaires propres. Les incidents pouvant intervenir (pipi au lit ou autre) sont considérés et trouvent toujours une réponse appropriée de la part de notre équipe.

Et si un enfant est malade ?

Pour les petits problèmes (ecchymoses, coups de soleil légers…) : il y a sur chaque centre un assistant sanitaire. Sinon, un docteur proche du centre est appelé et prescrit éventuellement des médicaments Le directeur du centre avertit la famille et communique le montant des frais engagés par EJ'N.

Est-ce qu'on mange bien ?

Le respect de l'équilibre alimentaire est contrôlé régulièrement par les inspecteurs de la Jeunesse et des Sports, et la direction des services vétérinaires. Menus variés (petit-déjeuner, déjeuner, goûter, dîner) sont préparés par un économe avec une équipe de cuisine permanente du centre, sous la responsabilité du directeur. Les animateurs encouragent les enfants à goûter les plats servis, surtout ceux qu'ils n'ont pas l'habitude de manger ! Les enfants auront l'occasion de déguster des produits régionaux.

Là-bas, sera-t-il bien surveillé ?

La législation impose un encadrement minimum : un animateur pour 12 enfants et un pour 8 si les enfants ont moins de 6 ans.
EJ'N offre un encadrement supérieur à ce taux légal. Les enfants sont constamment sous la responsabilité des adultes. A certains moments, pour les plus âgés, des temps libres sont organisés et gérés par les adultes. Les adolescents seront amenés à participer à l'organisation de ces temps d'autonomie.

Est-il possible de se téléphoner ?

Il y a un n° « direct-parents » communiqué aux familles. Le code d'accès se trouve dans le dossier individuel de l'enfant. Il n'est pas recommandé aux familles de téléphoner à l'enfant, sauf cas exceptionnel (urgence, anniversaire…), car il pourrait être perturbé par l'appel (ennui, pleurs alors que tout allait bien !). Le téléphone du centre est un outil de travail (médecin, commerçants, relations extérieures…) Nous déconseillons fortement de fournir à l'enfant un téléphone portable. Objet de convoitises, il peut le perdre, l'abîmer, se le faire voler. Si néanmoins l'enfant part avec un portable, des moments seront déterminés avec lui pour appeler. En aucun cas, son téléphone ne pourra perturber une activité ou un moment de vie quotidienne (ex : repas…)

A-t-il besoin d'argent de poche ?

Les enfants n'ont pas besoin de beaucoup d'argent de poche, ils peuvent acheter des cartes postales, friandises… et nous déconseillons les achats de souvenirs trop chers.
Le centre fonctionne comme une banque où l'on peut prendre et déposer son argent lorsqu'on le souhaite.

Peut-il prendre son appareil photo ?

Oui, mais nous conseillons les appareils photos jetables.

Fera-t-il la sieste ?

Elle n'est plus obligatoire ! Toutefois, des temps calmes (lecture, jeux de société, faire son courrier…) sont mis en place après les repas. Il peut aussi s'allonger et dormir s'il en a besoin.
La proximité du centre avec les pistes de ski fait que, dans la plupart des cas, l'enfant peut trouver rapidement moyen de se reposer et arrêter une activité devenue trop fatigante.

Est-il possible de ne pas faire toutes les activités ?

Pas forcément, la notion de choix est très importante. Les adultes seront présents pour le motiver et l'encadrer. Mais un enfant peut choisir de se reposer ou de faire des petits jeux (s'il se sent trop fatigué pour le ski par exemple).

A quelle heure se lève et se couche-t-il ?

Les horaires ne sont pas figés. Après une journée d'activités intenses, il est normal de profiter d'une bonne nuit de récupération. Mais une soirée spectacle ou dansante peut l'autoriser à se coucher plus tard. Le petit déjeuner peut être pris selon l'heure de lever de chacun, dans des limites raisonnables bien sûr. Selon l'âge des enfants, le coucher s'échelonnera entre 20H30 et 21H30, et pour les ados ce temps est à organiser sur place avec eux.

Les ados peuvent-ils fumer ?

Il est fortement souhaitable que les adolescents ne fument pas. Les activités physiques ou la nature n'y sont pas propices ! Mais si des ados fument régulièrement chez eux (à déclarer sur la fiche de liaison), des endroits spécifiques seront réservés pour leur permettre de fumer. Ailleurs : ce sera interdit. En tout cas, nous veillerons à ce que les adolescents n'apprennent pas à fumer dans le centre !

Avez-vous d'autres questions ?

Vous pouvez alors nous appeler ou les poser aux adultes qui seront au départ du séjour. EJ'N est une équipe dynamique, au service de votre famille.

Prix de base des séjours :
Séjour ski à Méaudre : 490 € - Séjour ski à la Jumenterie : 420 €

Mais nombreuses aides possibles à l'hiver 2018
(Les barèmes de 2016 à titre indicatif : tous les renseignements au 03.23.23.47.92)

QF = Quotient Familial

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AISNE (se renseigner)
Les enfants bénéficiaires doivent être âgés de moins de 16 ans

CAF DE L'AISNE (maximum 21 jours/an)
QF compris entre 0 et 400 € = 20 €/jour
QF compris entre 401 € et 550 € = 13 €/jour
QF compris entre 551 € et 700 € = 10 €/jour

MSA
QF compris entre 0 et 470 € = 20 €/jour
QF compris entre 471 € et 600 € = 13 €/jour
QF compris entre 601 € et 820 € = 10 €/jour

Fiche d'inscription individuelle – Hiver 2018

à renvoyer à EJ'N – 1, rue Fernand Thuillart – 02000 LAON – contact@ejn02.fr
Inscription en ligne possible sur www.ejn02.fr

L'ENFANT ou L'ADOLESCENT

NOM : Prénom :

Sexe : ☐ M ☐ F Date de naissance :

Etablissement scolaire fréquenté :

Cet enfant relève t-il de la MDPH ? OUI NON
(Question posée pour permettre une meilleure prise en charge de l'enfant au cours du séjour)

CHOIX DE SEJOURS Choix n° 1 :

Choix n° 2 :

Parents ou responsables légaux :

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone professionnel ou domicile :

Téléphone portable :

Profession : Employeur :

Numéro de Securité Sociale : Votre caisse d'Allocations Familiales de référence :

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL :

Pièces à joindre

- un acompte de 70 Euros
- 5 timbres (tarif prioritaire)
- Une photocopie du revenu net imposable 2016
- La notification d'aides aux temps libres VACAF-AVE (si vous pouvez en bénéficier)
- Si votre enfant relève de la MDPH, fournir la notification

Important

Pour les familles bénéficiaires de la CMU, merci de joindre obligatoirement dans le dossier de l'enfant lors du départ

- La photocopie de l'attestation de la carte vitale
- Une photocopie de la feuille CMU

Attention

Tout dossier incomplet sera laissé en attente.
Le solde du séjour doit être versé au plus tard 15 jours avant le départ.

Désistements

Pour toute annulation, la somme de 45 Euros sera retenue.

En cas de défection moins de 7 jours avant le départ, l'acompte de 70 € ne sera pas remboursé.